



ASSOCIATION DES AMIS DE LA
RESIDENCE UNIVERSITAIRE D'ANTONY

amis.rua@hotmail.fr

<http://amisrue.antony.free.fr>

Lettre ouverte aux conseillers communautaires de la Communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre

Antony, le 12 décembre 2008

Madame, Monsieur le conseiller Communautaire,

A l'ordre du jour du conseil de ce soir 12 décembre, une délibération concerne l'avenir de la résidence Universitaire d'Antony.

Nous nous adressons à vous pour vous demander de prendre en compte à la fois les demandes des étudiants de la résidence (une pétition a déjà recueilli plusieurs centaines de signatures en quelques jours) et le vote du Conseil d'administration du Centre Régional des Œuvres universitaires qui vient d'avoir lieu le 5 Décembre 2008.

Comment serait-il possible d'autoriser ce soir le Président de la communauté d'agglomération à signer une convention, alors que celle-ci vient d'être refusée, parce qu'elle n'offre pas assez de garanties, par l'établissement public qui a la gestion de la Résidence Jean Zay depuis plus de 50 ans ?

Une majorité des membres du conseil d'administration a en effet estimé que le ministère et la communauté d'agglomération n'ont pas pris les engagements nécessaires pour l'avenir du logement social étudiant :

- Pas d'engagement juridique et financier à réhabiliter les bâtiments de la cité U.
- pas d'engagement à confier au CROUS la gestion des logements construits en "remplacement d'éventuelles destructions".

Nous avons fait connaître à maintes reprises notre plus grande inquiétude concernant la décision de la communauté d'agglomération des Hauts de Bièvres, alors présidée par Patrick Devedjian, de tout faire pour obtenir la compétence du logement étudiant alors même que M. Devedjian faisait savoir depuis plus de 20 ans que son objectif était de détruire au moins en partie la Résidence universitaire. Son arrivée à la Mairie d'Antony en 1983 n'a pas peu contribué à la démolition d'un premier bâtiment de 400 chambres (B) en 1986 au profit de la construction d'un bâtiment plus dense abritant la Sous-préfecture, mais aussi des centaines de m² de bureaux luxueux pour attirer les sièges sociaux d'entreprises privées.

Le CA du CROUS confirme notre inquiétude et son refus de signer devrait rendre caduque une convention qui n'engagerait plus qu'une des deux parties concernées.

.../...

- **La plus grande résidence de France et d'Europe a besoin d'un avenir**

En Ile de France moins de 5% des étudiants peuvent être logés en résidence universitaire (15000 sur 600000), dont près de 2500 le sont à Antony (plus de 1500 chambres individuelles et 480 T2). Elle est remarquablement située du point de vue des transports, elle comporte des équipements multiples. Cette Résidence n'a pas une vocation locale, comme le présente la CAHB, mais régionale, nationale et internationale. Elle accueille des étudiants de France et du monde entier, ce dont nous devons être fiers. Seule une institution de nature UNIVERSITAIRE a vocation et compétence à gérer un campus de cette importance dont la destination ne concerne pas le seul « logement » mais aussi l'animation de la vie collective étudiante dans ses autres dimensions : sociale, culturelle, artistique, sportive, comme le potentiel exceptionnel d'équipements et d'espaces verts de cette cité le permet et le doit.

Des travaux sont nécessaires et certains sont urgents. Elle doit être entièrement réhabilitée, mais sa capacité d'accueil doit être maintenue, tous les acteurs du projet doivent s'y engager. Or c'est tout le contraire qui se produit, son transfert à la CAHB apparaissant clairement comme un prélude à sa réduction, voire sa destruction.

- **La convention pour le logement étudiant du Conseil Général ne doit pas être un écran pour masquer la casse de la résidence Jean Zay**

Cette convention qui prévoit la construction de 3000 logements étudiants (d'ici 2013) a été signée entre le Président du Conseil général (P. Devedjian) et la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Les logements annoncés (dont on ne sait pas d'ailleurs s'ils répondront aux critères sociaux d'attribution définis par le CROUS, ni à qui et à quel prix les chambres seront louées) doivent s'ajouter et non compenser des destructions programmées dans le secret. Le département et l'Ile de France sont bien loin de répondre à la demande, ce n'est pas 20% de logements en plus qui feront la différence, il faut au moins doubler l'offre pour commencer à répondre aux besoins

- **Nous ne laisserons pas faire un mauvais coup**

Notre association s'est créée pour défendre la seule possibilité pour les étudiants issus de milieux modestes de se loger en région parisienne pour 136 euros par mois en chambre simple, 220 euros dans un T2, avec des équipements collectifs à disposition. Avec une RUA amputée, ce sont des centaines de ces étudiants qui seraient voués à l'échec. Des chambres de 12 à 14m2 peuvent être très bien aménagées comme le souligne le député JP Anciaux dans son rapport. Au vu du dénuement dans lequel vivent certains étudiants dans le parc privé, nous disons qu'il est scandaleux de ne pas préserver l'existant en le réhabilitant. C'est aussi ce que nous disent celles et ceux, de plus en plus nombreux qui nous rejoignent, c'est ce que prouvent les centaines de signatures recueillies en quelques rencontres sur notre carte postale « sauvons la RUA ». Et nous n'entendons pas en rester là.

Nous ne cessons de demander que des moyens financiers soient donnés au CROUS en construisant des partenariats Etat, Région, Département etc. pour réaliser les travaux nécessaires et qu'ils soient programmés au plus vite. Nous avons demandé la tenue d'une table ronde avec le CROUS et tous les partenaires : Etat, Région, Département, CAHB, le député Jean Paul Anciaux, les étudiants etc. pour donner un avenir à la RUA. La demande de transfert n'a fait que retarder travaux et décisions depuis 4 ans.

Si la CAHB finit par « arracher » la compétence, contre l'avis de tous, comment engagera-t-elle les travaux ? A quel prix pour les contribuables de l'Agglomération ? Une réponse de la Mairie d'Antony à la presse soulève un coin du voile. Pour répondre à ceux qui l'interrogeaient sur l'intérêt des promoteurs pour le terrain de la RUA, on peut lire : « les lourdes dépenses engagées » par la restructuration "seront nettement supérieures aux gains dégagés par la vente de terrains". Voilà qui précise les intentions réelles de cette demande de transfert...

Alors, il est temps de raison retrouver et de refuser cette délibération. Pouvons-nous compter sur vous ?

Pour l'AARUA, la Présidente Marie-Jo WEIL-EHRHARD

Contact 06 88 11 71 96